



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

En effet, ces 18 derniers mois ont été marqués par un nombre important de mobilisations sur tout le territoire pour obtenir les moyens humains et financiers essentiels à l'exercice des missions de solidarité, de santé et de protection de l'enfance qui sont confiées aux professionnels (Angers, Tours, Département des Bouches-du-Rhône, du Nord, des Hauts-de-Seine, d'Ille-et-Vilaine, de la Seine-Saint-Denis, de Charente...).

Ces mobilisations dénoncent fortement la dégradation des conditions de travail, des conditions de prise en charge des enfants et du public, le gel des salaires, la remise en cause des conventions collectives, autant de conséquences néfastes mais bien réelles des politiques d'austérité, du pacte de responsabilité, de la loi NOTRe ou encore de la loi Travail.

La situation est grave dans la Protection de l'Enfance, que ce soit pour les enfants ayant besoin de protection ou pour les Associations qui licencient et ferment, faute d'agrément ministériel ou qui répondent à des appels d'offres sans avoir les moyens nécessaires pour remplir leurs missions avec le prix imposé

Les conséquences sont dramatiques : des enfants sont aujourd'hui laissés à la rue faute de places disponibles en structure d'hébergement, des aides alimentaires ne sont plus délivrées faute de régisseurs publics non remplacés. Réorganisations de services, mutualisations, travailleurs sociaux non remplacés, perte de proximité avec les usagers, sont devenus le quotidien et source de souffrance pour les enfants, le public accueilli et les agents.

Ce jeudi 28 juin 2018, se tient les 11ème assises de la protection de l'enfance, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale appelle tous les salariés du secteur privé (social, médico-social), et du secteur public à une nouvelle manifestation à la cité des congrès, 5 rue de Valmy à Nantes.

La Fédération Santé et Action Sociale CGT exige:

- **Les moyens humains et financiers nécessaires, à hauteur des besoins du public et des enfants à protéger, afin de garantir à la fois, le maintien d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social à but non lucratif et public, dont celui de la Protection de l'enfance.**
- **L'arrêt des remises en cause des budgets, le maintien de tous les emplois et des capacités d'accueil et de placement de toutes les associations. Elles s'opposent à la mise en concurrence des associations par l'utilisation des appels à projet qui favorisent le dumping social.**
- **La défense des missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;**
- **L'abrogation de la loi NOTRe, l'arrêt du processus de réforme territoriale ;**
- **L'arrêt des remises en cause successives du Code du travail et réaffirment leur attachement au maintien et à l'amélioration de toutes les conventions collectives.**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe CREPEL
Responsable espace revendicatif